

Logiciel « *Base Élèves* »

Objectifs & enjeux



« *Base élève* », pourquoi faire ?

- « *BASE ÉLÈVES* » EST UN SYSTÈME DE SAISIE ET DE GESTION INFORMATIQUES PAR INTERNET DE TOUS LES ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES.
- A terme, en 2008, l'ensemble des mairies et des écoles de France devraient utiliser cette même application informatique, « *mise à disposition gratuitement par le ministère de l'éducation nationale.* »

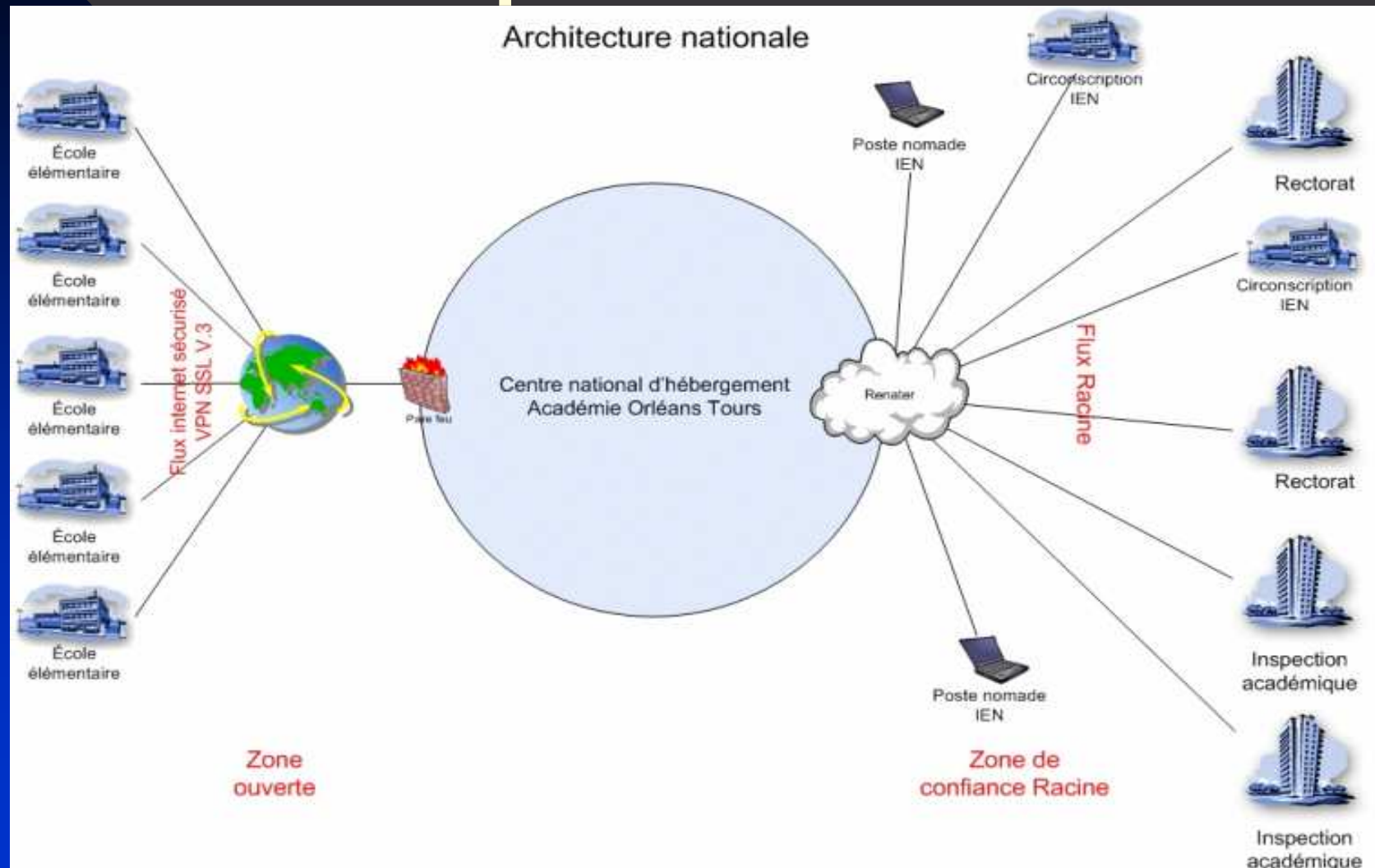


« Base élève », quel fonctionnement ?

- Application Internet
- Pas d'application installée sur le poste
- Pas de données stockées sur la machine
- D'où : application accessible depuis n'importe quel poste connecté à Internet
- Les données transmises sont cryptées
- Matériel requis : un ordinateur avec un navigateur Internet, une liaison ADSL, un port USB disponible



« Base élève », quel fonctionnement ?



« Base élève », quel fonctionnement ?

- Actuellement : accès par code utilisateur et mot de passe



- Dans l'avenir : contrôle de l'accès par une clé USB et un mot de passe (nécessitera un logiciel de gestion de la clé sur le poste)



« *Base élève* », présentation du Ministère...

- SOURCE : Présentation sur le site internet du Ministère de l'éducation nationale et sur le site « *Éduscol* » (<http://eduscol.education.fr/>)





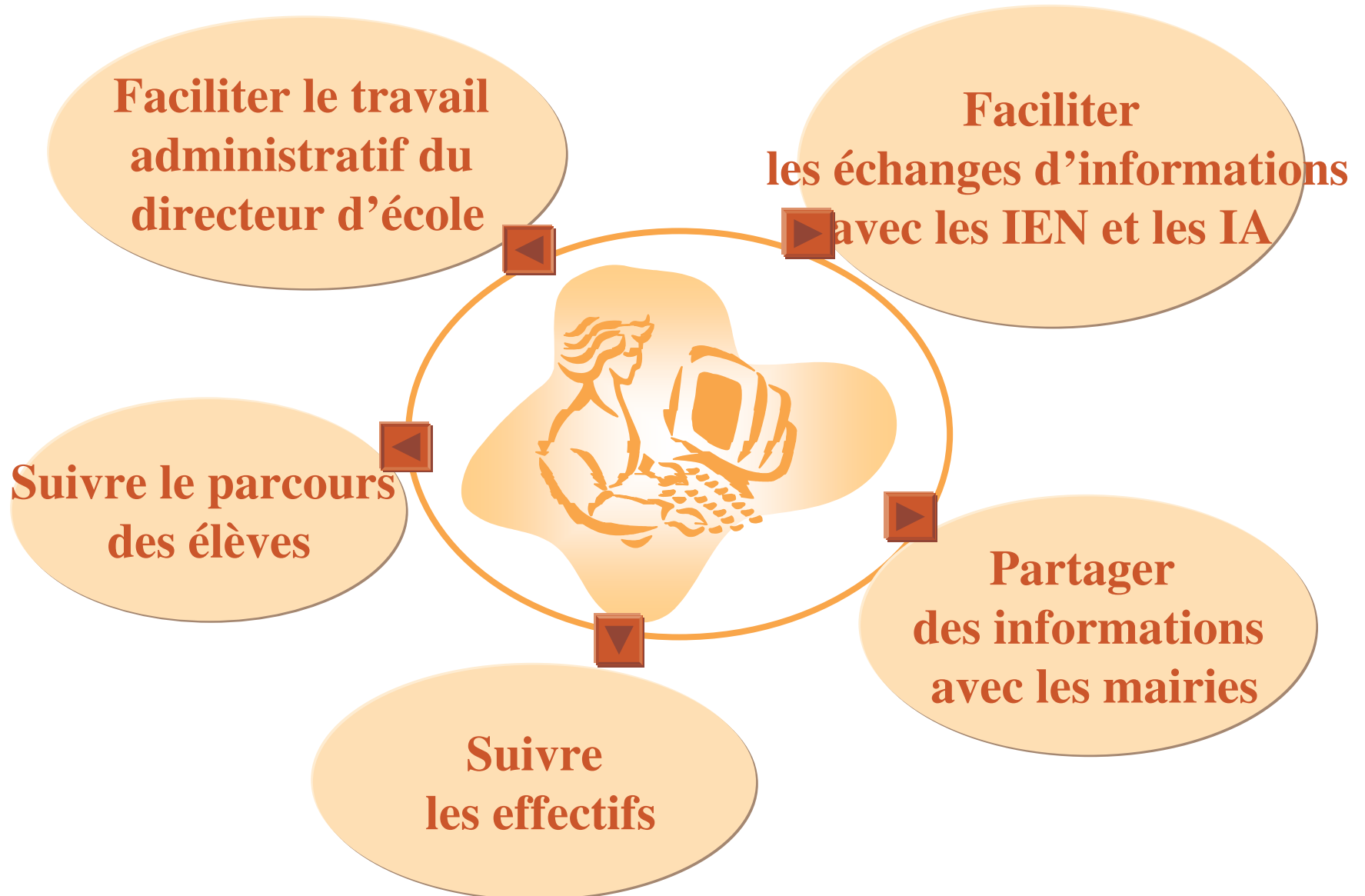
Base Elèves 1er degré

Présentation des objectifs

Ministère de de l'Education nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction de l'Enseignement Scolaire (DESCO), sept. 2004

Un projet de l'éducation nationale pour...



« Base Elèves 1er degré » concerne tous les élèves de la maternelle au CM2

Tous les élèves de toutes les écoles maternelles et élémentaires, publiques et privées, seront inclus dans la Base.

Les élèves « hors école » (instruits dans leur famille, inscrits au CNED, hospitalisés ou orientés dans un établissement spécialisé) seront également pris en compte.

L'identifiant national de l'élève, qui existe déjà dans le second degré, sera attribué dans le premier degré.

Les données nominatives ne seront accessibles qu'aux acteurs locaux, selon la déclaration à la CNIL.

L'application informatique permettra d'effectuer les opérations suivantes

Inscription scolaire, sous la responsabilité du maire

Admission d'un élève par le directeur d'école

Répartition des élèves dans les classes et les groupes

Suivi de la scolarité et des passages

Radiation d'un élève (et procédure de non fréquentation)

Gestion courante du directeur d'école (édition de liste d'élèves, fiches de renseignements, documents administratifs)

Suivi des effectifs réels au niveau de l'école

Attribution automatique de l'identifiant national de l'élève (INE)

Suivi des effectifs réels au niveau de l'IEN, l'IA et le rectorat

Prévision des effectifs de l'école

Utilisation de la Base par l'IEN, l'IA et le rectorat

La mise en œuvre de « *Base élèves 1er degré* » mobilise de nombreux acteurs

2002-2003 Analyse des besoins, groupes de travail, validation par le comité de pilotage du cahier des charges de la Base élèves 1er degré

2004 Réalisation et test de l'application informatique, développée sous technologie Web, sécurisée et déclarée à la CNIL

2005 Expérimentation dans 20 départements, sur la base de projets présentés par les inspections académiques volontaires

2006 Début de la généralisation dans les autres départements

Les directeurs d'école pourront continuer d'utiliser d'autres logiciels de gestion, sous réserve de la prise en compte par les éditeurs de ces logiciels des spécifications d'interface avec la Base élèves de l'éducation nationale.

La Base Elèves 1er degré est aussi une aide au pilotage pour ...

L'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale, qui décide de l'implantation des postes d'enseignants, qui conditionne l'ouverture et la fermeture des classes, et anime l'enseignement du 1er degré dans son département.

Le recteur d'académie, qui définit les objectifs, impulse et coordonne les activités des services, et veille à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires se rapportant à l'éducation nationale.

L'administration centrale du ministère, qui élabore et met en œuvre la politique relative aux écoles et aux EPLE, alloue les moyens aux autorités académiques et met en œuvre le dispositif d'évaluation et de pilotage du système éducatif.

Les rectorats et l'administration centrale disposeront de données anonymées sur les élèves, après cryptage irréversible de l'identifiant national de l'élève.

Qu'en pense le SNUipp ?

La présentation officielle paraît au premier abord honorable. Pour autant, la mise en place de ce système informatique de « gestion » interroge sur :

- L'aide réelle apportée aux directeurs
- La sécurité de transmissions des données
- L'application d'une politique (LOLF)
- Le contournement de la grève administrative
- La confidentialités des données
- Le fichage potentiel de nos élèves



Qu'en pense le SNUipp ?

■ L'aide réelle apportée aux directeurs

l'Administration cherche à mettre en avant "*l'aide*" que ce système peut apporter aux directeurs d'écoles. Certes les directeurs ont besoin d'avoir les tâches administratives allégées **mais des logiciels de gestion existent déjà**. Pourquoi en changer ?

Les logiciels utilisés dans les écoles ne sont **pas compatibles** avec "*Base Elèves*" (nombreux "bugs") ! Nécessité de **re-saisir** entièrement les données. Où est l'allègement de travail ?



Qu'en pense le SNUipp ?

■ La sécurité de transmissions des données

Aucune assurance sur l'utilisation des fichiers générés disponibles sur le web... Login et mots de passe ne procurent pas des sécurités absolues (cf. le livre de Jacques Henno, « *Tous fichés* », éditions Télémaque)

A noter : la CNIL n'a pas encore donné son avis définitif.

■ L'application d'une politique (L.O.L.F.)

Ne s'agit-il pas là, plus exactement et plus insidieusement, d'un outil réalisé par l'Administration pour l'Administration afin de gérer au plus près les effectifs (carte scolaire), pour mettre en oeuvre la Loi Organique relatives aux Lois de Finances (LOLF), autrement dit pour répondre aux objectifs affichés par la LOLF du passage d'une « *Culture de moyens à une culture des résultats* ».



Qu'en pense le SNUipp ?

■ Le contournement de la grève administrative

La grève administrative initiée par les directeurs depuis plusieurs années gêne particulièrement les IA et le Ministère. Avec « Base élèves », il y a un réel risque de contournement de cette action !

■ La confidentialités des données

Cette « base élèves » prévoit que toutes les données (**familiales, sociales, scolaires et identitaires**) concernant les élèves soient transférées par les directeurs d'école à l'IEN, à l'IA, puis au Rectorat pour terminer dans un fichier national via Internet . Au-delà de l'échelon IEN, il n'y a plus de transmission de données personnelles, elles sont toutes anonymées, et les données ne sont plus que statistiques, sans être liées à une personne identifiable. *(Voir sécurité)*



Qu'en pense le SNUipp ?

■ La confidentialités des données

ministère
Éducation nationale
enseignement
supérieur
recherche

Écoles Éléves Directeur
Admission Radiation

Scolarité Saisie-AIS Suivi effectifs Export E.V.

Création d'une fiche administrative

Identification Responsables **Scolarité**

Scolarité demandée

Année scolaire: 2004/2005 *
Situation de l'élève: [dropdown] *

Maternelle
Toute petite section
Petite section
Moyenne section
Grande section

Cycle II
Cours préparatoire
Cours élémentaire 1er année

Cycle III
Cours élémentaire 2eme année
Cours moyen 1er année
Cours moyen 2eme année

[dropdown menu: Établissement spécialisé, CNED, Hôpital, Famille, École itinérante, École à l'étranger]

Besoins éducatifs particuliers

Projet d'accueil individualisé Oui Non
Assistance pédagogique à domicile (SAPAD) Oui Non
RASED (plus de 3 mois) Oui Non
Matériel pédagogique adapté Oui Non

Modalité d'intégration [dropdown]
Temps d'intégration scolaire [dropdown]
RASED Maître: Aucun [dropdown]
Auxiliaire de vie scolaire individuel: Aucun [dropdown]

← [red arrow] [red arrow]

<< Précédent Valider Annuler



Qu'en pense le SNUipp ?

■ Le fichage potentiel de nos élèves

L'utilisation de cette « *base élèves* » pourrait s'avérer dangereuse et porter gravement atteinte aux **libertés individuelles** de chacun(e).

La **centralisation** et le **partage d'informations personnelles** entre différentes institutions risquent de conduire à un **fichage** et à un contrôle généralisés de la population.

La divulgation et l'utilisation d'informations strictement privées peuvent s'avérer dangereuses dans une période où les gouvernants s'emploient à surveiller chaque jour davantage les populations marginalisées par la précarité, pour mieux les punir. Risque de **dérive** d'utilisations « extra-scolaires » de ces informations ? Voir la réalité des « *sans papiers* »...



Qu'en pense le SNUipp ?

- Le fichage potentiel de nos élèves

Toutes ces mesures sont à rapprocher du **rapport Benisti**, commandé par le gouvernement. Ce rapport traite du risque des "*comportements déviants*" des enfants dès leur plus jeune âge, notamment en établissant un rapport entre ces comportements avec la langue maternelle ; en amalgamant « *délinquance* » et « *familles issues de l'immigration* » et en proposant une « *culture du secret partagé* ».



En conclusion...

Le SNUipp n'a pas arrêté définitivement sa position. Il décide de :

- **Inform** largement les collègues adjoints et directeurs, les parents d'élèves des risques de ce système.
- D'appeler à la plus grande **vigilance** sur la saisie d'information concernant la **NATIONALITÉ**, l'**AUTORITÉ PARENTALE** ainsi que le parcours de **SCOLARITÉ** (particularités)
- **Débattre** avec la profession pour fixer une position...





SNUipp de Maine-et-Loire